

B-Verviers: Electrical machinery, apparatus, equipment and consumables; lighting

OJ S 65/2013 03/04/2013

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier Peltzer – La Tourelle

Postal address: Rue du Parc 29

Town: Verviers

Postal code: 4800

Country: Belgium

Contact person: Direction des affaires juridiques, statuts et marchés publics

For the attention of: Monsieur Pierre Rasson, directeur

E-mail: dirgen@chplt.be

Telephone: +32 87212712

Fax: +32 87212605

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.chplt.be>

Additional information can be obtained from:

Official name: Pour des renseignements d'ordre informatique, Messieurs Pierre Nicolet et Pierre Vander Heyden, Directeurs f.f. de l'Informatique. Pour les renseignements d'ordre technique, M. Camille Jungers, directeur des services techniques

Postal address: rue du Parc 29

Town: Verviers

Postal code: 4800

Country: Belgium

Telephone: +32 87212253

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle

Postal address: Rue du Parc 29

Town: Verviers

Postal code: 4800

Country: Belgium

Contact person: Direction des affaires juridiques et al.

For the attention of: Pierre Rasson

E-mail: dirgen@chplt.be

Telephone: +32 87212712

Fax: +32 87212605

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Centre Hospitalier Peltzer - La Tourelle

Postal address: Rue du Parc 29

Town: Verviers

Postal code: 4800

Country: Belgium

Contact person: Direction des affaires juridiques, statuts et marchés publics
For the attention of: Monsieur Pierre Rasson, directeur
E-mail: dirgen@chplt.be
Telephone: +32 87212712
Fax: +32 87212605
Internet address: <http://www.chplt.be>

I.2. Type of the contracting authority

Other: Intercommunale

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de fourniture, d'installation, de mise en service et de maintenance omnium de matériels et logiciels pour le remplacement de l'unité centrale informatique IBM POWER 525 et de ses serveurs dédiés INTEL/Linux et pour les solutions de virtualisation nécessaires, destinés au Service de l'Informatique du CHPLT (voir Infra).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Rue du Parc 29 - 4800 Verviers BELGIQUE.

NUTS code BE335 Arr. Verviers - communes francophones

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Description succincte des besoins :

Remplacement de l'unité centrale IBM Power 525 OS V5R4 existante

Conservation de tous les logiciels existants et continuité d'utilisation

Solution de virtualisation des serveurs Intel/Linux

Accroissement des capacités de stockage

Accroissement des performances pour les systèmes clients

Mise en place du démarrage et de la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activités

Facilitation de l'administration technique

Optimisation des espaces

Diminution de l'impact environnemental

Le présent marché, qui se compose d'un lot unique, a pour objet la fourniture et la mise en place d'une infrastructure matérielle et logicielle constituée de 3 composantes (unité centrale, serveurs et logiciels) avec redondance dont les limites sont indiquées ci-après, destinée au remplacement de l'IBM POWER 525 et des serveurs dédiés Intel/Linux, équipant actuellement le Service de l'Informatique du CHPLT et aux solutions de virtualisation. Les

besoins et les spécifications techniques de cette infrastructure sont énumérés et explicités dans la PARTIE TECHNIQUE du Cahier Spécial des Charges.

Les capacités, les performances et les caractéristiques des différents éléments de hardware et de software doivent être précisés conformément à ces besoins et spécifications techniques.

La formation du personnel du Service de l'Informatique de l'adjudicateur à l'utilisation de l'équipement fourni fait également partie du marché.

Le marché comprend de plus un contrat de maintenance omnium all-in dont la durée dépend de la durée de la période de garantie, préventive et curative prenant cours après expiration de la période de garantie, et l'OS Microsoft en étant exclu.

Par contre, le marché ne comprend pas le démontage, la reprise et l'enlèvement du matériel existant.

Le marché comprend l'examen par le soumissionnaire des locaux où seront installés les nouveaux équipements afin de vérifier si les installations électriques (y compris No-Break), HVAC et de connexion IT existantes (ainsi que les conditions d'humidité) sont adéquates pour permettre un fonctionnement optimal, et sans risques, des nouveaux équipements. Le soumissionnaire remettra soit un avis favorable sans réserve, soit une liste des mesures qu'il estime indispensables devant être prises par le CHPLT pour atteindre cet objectif de fonctionnement optimal.

La redondance

Le Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle souhaite également profiter des possibilités d'une seconde salle informatique pour dédoubler son infrastructure et augmenter la disponibilité de son informatique.

Par dédoublement de l'infrastructure, l'adjudicateur entend que la perte d'une salle informatique ne peut pas être préjudiciable au bon fonctionnement de son informatique. Dès lors, le système central ainsi que le stockage des données doivent être dédoublés.

Par contre, le système de virtualisation des serveurs INTEL/LINUX ainsi que le système de back-up ne doivent pas être dédoublés en totalité, car une dégradation des performances (temps de réponse) de 50% au maximum sera admise.

Une visite des deux salles est imposée pour permettre aux soumissionnaires de s'assurer des possibilités de livraison du matériel ainsi que des modalités techniques. (connectiques, électriques, dégagement de chaleur, etc.).

Les solutions proposées par les soumissionnaires doivent prévoir, le cas échéant, les racks éventuels.

Les matériels et logiciels devront avoir été livrés et mis en service pour le 31.12.2013 au plus tard. La durée totale du marché, périodes de garantie et de maintenance contractuelle incluses, est ainsi de 41 mois.

II.1.6. CPV code(s)

31000000 Electrical machinery, apparatus, equipment and consumables; lighting, 48000000 Software package and information systems

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

voir point II.1.5 ci-dessus

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 41 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Cautionnement de 5% du montant HTVA de la soumission.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Quant à l'absence d'une situation d'exclusion prévue à l'article 43 de l'A.R. du 08/01/1996.

Le soumissionnaire est tenu impérativement d'apporter:

- a) La preuve que le fournisseur/prestataire de services n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales, par une attestation délivrée par le greffe du Tribunal de Commerce compétent.
- b) La preuve que le fournisseur/prestataire de services n'a pas fait aveu de faillite ou d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet;
- c) La preuve qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation ayant force de chose jugée pour délit affectant sa moralité professionnelle, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.
- d) La preuve qu'il n'a pas commis une faute grave en matière professionnelle, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.
- e) La preuve que le fournisseur/prestataire de services est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, par la production d'une attestation délivrée par l'ONSS relative au 4ème trimestre 2012.
- f) La preuve que le fournisseur/prestataire de services est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, par la production de deux certificats délivrés par le SPF Finances, l'un relatif à la TVA, l'autre aux contributions directes.
- g) La preuve qu'il ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application des articles 69 à 71 de l'A.R. du 08/01

/1996, par une déclaration sur l'honneur à ce sujet.

h) La preuve que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'art. 324bis du Code Pénal,
- corruption, telle que définie à l'art. 246 du Code Pénal,
- fraude au sens de l'article 1er de la Convention relative à la Protection des Intérêts financiers des Communautés Européennes approuvée par la Loi du 17/02/2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'art.3 de la Loi du 11/01/1993, par une déclaration sur l'honneur au sujet des 4 points ci-dessus.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Sur base de l'article 44 de l'A.R. du 08/01/1996:

- a) Une/des déclaration(s) bancaire(s) appropriée(s) permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la bonne santé financière du fournisseur/prestataire de services. le cas échéant, celle(s)-ci pourrai(en)t être complétée(s) par une note additionnelle du réviseur d'entreprise destinée à asseoir la stabilité financière du soumissionnaire.
- b) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux produits faisant l'objet du présent Cahier Spécial des Charges au cours des trois dernières années.
- c) Une copie des bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices tels que déposés à la Banque Nationale de Belgique.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Capacité technique et professionnelle sur base de l'article 45 de l'A.R. du 08/01/1996:

- a) Seules les offres émanant de soumissionnaires étant en mesure de proposer un équipement existant, entièrement développé et abouti, déjà livré, installé et opérationnel chez un utilisateur hospitalier où le matériel proposé est déjà en fonctionnement et où une visite sur place peut être organisée seront prises en considération.
La liste des principaux marchés de fourniture au cours des trois dernières années, indiquant la date, le/les destinataire(s) public(s) ou privé(s), le lieu d'exécution, le secteur (hospitalier, polycliniques, etc.), le nombre et le type de matériel, ainsi que la liste des références en matière d'unités centrales identiques ou similaires à celle(s) proposée(s) dans l'offre de la marque livrées par les membres du Groupe d'entreprises auquel appartient le soumissionnaire et exploitées dans les pays limitrophes.
 - b) Une déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire et l'importance du nombre et de la qualification de ses cadres et techniciens pendant les trois dernières années.
 - c) Une description des mesures prises par le soumissionnaire pour s'assurer de la qualité de ses produits ainsi que des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
 - d) Un exemplaire complet du contrat de maintenance omnium all-in proposé sera annexé à la soumission.
 - e) Les certificats établis par les instituts ou services officiels ou agréés chargés du contrôle de la qualité des équipements faisant l'objet du présent marché.
- Autres documents à joindre à chaque exemplaire de la soumission.
- Une liste des éventuels sous-traitants proposés, mentionnant leur adresse, nationalité, la nature et le montant des fournitures et/ou travaux qu'ils devraient effectuer et leurs références. Il ne peut être dérogé à cette obligation qu'avec l'accord écrit de l'adjudicateur. Une liste avec indication néant est requise le cas échéant.
 - Une documentation originale détaillée se rapportant aux logiciels et matériels proposés, en

français de préférence, à défaut en anglais exclusivement.

- Un organigramme et la localisation géographique du service technique qui assure la maintenance.
- Les renseignements relatifs à la formation du personnel proposée qui devra être dispensée exclusivement en langue française.
- Les plannings d'installation (phases d'installation, formation, essais, remise de documentation, réception(s) provisoire(s), assistance technique, réception(s) définitive(s)).
- Le document joint au Cahier Spécial des Charges, émanant du S.I.P.P., intitulé Exigences en matière de sécurité et de santé, devant impérativement être respectées par l'attributaire d'un marché de fourniture d'installations, de machines, d'outils mécanisés, de matériels mobiles ou électriques ou de produits aux propriétés dangereuses dûment complété, paraphé et signé pour accord.
- Le soumissionnaire fournira dans son offre une proposition de plan d'implantation /aménagement de chaque local afin d'accueillir chaque appareil dans les conditions requises à son bon fonctionnement, tout en permettant au personnel d'évoluer dans un environnement conforme d'un point de vue accessibilité et ergonomique, ce tenant compte du souhait du CHPLT, des dimensions des appareils et des fonctionnalités requises.
- Le soumissionnaire fournira dans son offre les caractéristiques techniques des appareils. Ceci vaut également pour les caractéristiques des fournitures éventuellement requises (électriques, HVAC, IT, etc). Pour celles-ci, il précisera dans son offre les besoins
 - o Électriques en termes de puissance pour la totalité de l'installation, incluant la machine et les éléments d'infrastructure nécessaires à son fonctionnement (à savoir de manière non exhaustive, les serveurs, conditionnements d'air, prises, éclairage, etc) et les caractéristiques de leur courant (tension, tolérance, normal, secours, no-break). Une proposition de schéma électrique fonction de ces différents besoins électriques des locaux et annexes (plan d'éclairage, force motrice, courant faible) sera fournie.
 - o Idem pour le froid et la ventilation
- Pour le refroidissement spécifique des machines (et de leurs équipements) ;
- Pour les éléments de climatisation du local.

Il ne peut y être dérogé qu'avec l'accord écrit du Maître de l'ouvrage.

N.B. Tous les documents émanant du soumissionnaire joints à la soumission doivent être dûment datés et signés par celui-ci. En l'absence des documents demandés aux points III.2.1 à 2.3. et autres documents ci-dessus ou s'il devait s'avérer que leur contenu est incomplet ou que les conditions imposées ne sont pas respectées, le pouvoir adjudicateur pourrait conclure à l'irrégularité de la soumission ainsi déposée et l'écarter.

Seules les offres des soumissionnaires répondant aux critères de sélection administrative / qualitative et ayant été jugées régulières seront examinées et évaluées d'après les critères d'attribution définis infra au point IV2.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1.

Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Qualité et performances du matériel. Weighting 50
2. Prix. Weighting 40
3. Fiabilité et performances du fournisseur. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.5.2013 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.5.2013 - 14:00

Place:

rue Hauzeur de Simony, 20 - 4800 Verviers - Salle de réunion du 2ème étage du Bâtiment
Leman

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:00698751/2013007563

@ref.00698751/2011045936

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat - section d'administration

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

29.3.2013